



Le Ronssoyen

Bulletin d'octobre 2015

Projet de parc éolien

L'énergie éolienne : l'électricité dans le vent

Aujourd'hui, les énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz naturel,...) sont nos principales sources d'énergie. Mais leur quantité est limitée et la plupart des gisements sont en voie d'épuisement, et elles sont par ailleurs hautement émettrices de gaz à effet de serre (GES) responsables du réchauffement climatique. L'énergie nucléaire, quant à elle, émet peu de GES mais produit néanmoins des déchets radioactifs que nous ne savons pas retraiter à long terme, et que nous enfouissons. Il nous faut donc trouver d'autres sources d'énergie.

La France s'est engagée à développer le recours aux énergies renouvelables, selon les mesures prises lors du Grenelle de l'Environnement, et favorise l'énergie éolienne.

Le vent est une énergie propre et renouvelable. C'est une ressource inépuisable sur notre planète, et nous avons appris à exploiter cette énergie de manière optimale. L'énergie éolienne est une forme indirecte de l'énergie solaire. L'absorption du rayonnement solaire dans l'atmosphère engendre des différences de température et de pression qui mettent les masses d'air en mouvement, et créent le vent. Le vent met en mouvement les pâles de l'éolienne et crée ainsi de l'électricité grâce à un effet dynamo. L'électricité est ensuite injectée dans le réseau électrique.

Les éoliennes sont le plus souvent regroupées pour former des « parcs éoliens ».

Lors de la réunion de Conseil Municipal du 20 Octobre, la Société *wpd* est venue présenter son projet de parc éolien sur le territoire de Le Ronssoy. Des études ont été faites quant à la faisabilité du projet, en prenant en compte les contraintes du site et les enjeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal s'est déclaré favorable au projet de parc éolien porté par la société *wpd* et a encouragé cette dernière à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet (observations de terrain, études des règles d'urbanisme, réservation foncière, rédaction de l'étude d'impact sur l'environnement, consultation des services de l'Etat, analyse des possibilités de raccordement,...) en vue de l'élaboration d'un dossier de demande d'autorisation unique.

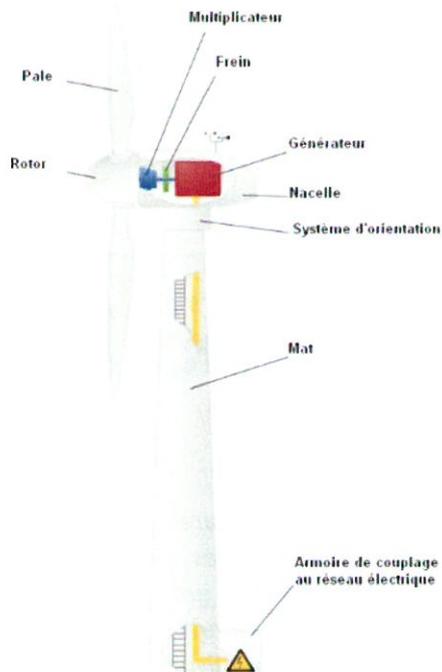
Le Conseil Municipal a été majoritairement favorable au projet éolien.

Le Conseil Municipal s'est déclaré favorable à l'implantation des éoliennes le long de l'autoroute.

L'implantation d'éoliennes engendre des retombées fiscales non négligeables pour la Commune. En voici une estimation :

Productibles envisagés	Puissance	Apport pour la Commune
Pour 5 éoliennes	2 Mégawatts	26 000 €
	3MW	36 000 €
Pour 6 éoliennes	2MW	31 000 €
	3MW	43 000 €

Schéma d'une éolienne



Les étapes :

En 2015, des études ont été réalisées.

Le dossier d'autorisation est en cours de réalisation et sera déposé à l'administration début 2016.

Auparavant, la Société *wpd* organisera en Mairie une permanence publique pour vous présenter le projet finalisé.

Courant 2016, dans le cadre de l'instruction, une enquête publique sera organisée pendant 1 mois, lors de laquelle vous pourrez donner votre avis sur le projet.

En 2017, le Préfet donnera son avis.

Suivra la construction du parc, pour une mise en service estimée à fin 2018 -début 2019.

A noter :

Une éolienne est recyclable à plus de 94 %. Seule la fibre de verre d'une partie des pâles est incinérée, avec récupération de chaleur.

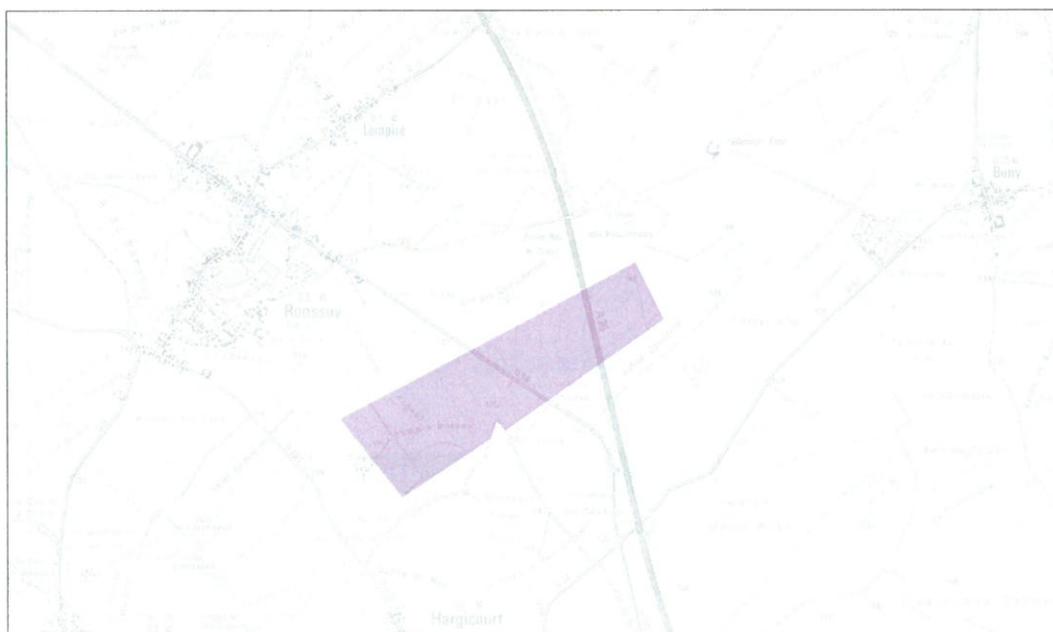
Sa durée de vie est de 20 ans.

Les éoliennes du projet seraient à plus de 800 mètres des premières habitations du village, et disposées, à minima, à 200 mètres de part et d'autre de l'autoroute.

Choix entre deux zones d'implantation



Zone d'implantation des éoliennes parallèle à l'autoroute, retenue par le Conseil Municipal



Zone d'implantation des éoliennes perpendiculaire à l'autoroute, non retenue par le Conseil Municipal